

Anciennes Directions ou Services / Direction de la Prévention et de la Sécurité

Prévention Sécurité

REF : DPS2010002

Signataire : AP/SS

OBJET : Signature de la convention avec l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'égalité des chances (ACSE) pour la réalisation de projets financés dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2010.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 5 de la Loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance instaurant un Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,

Vu le plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes élaboré à la demande du Président de la République et adopté le 2 octobre 2009 par le comité interministériel de prévention de la délinquance,

Vu la Circulaire du Préfet, Secrétaire général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance du 5 mars 2010 relative aux orientations pour l'utilisation des crédits du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,

Vu l'appel à projet de la Préfecture de Seine-Saint-Denis pour l'année 2010,

Vu le projet de convention,

Considérant l'axe prioritaire de l'aide aux victimes du plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes,

Considérant la nécessité de mettre en œuvre, dans le cadre du Contrat Local de Sécurité, l'aide aux victimes,

Considérant que ces actions remplissent les conditions d'octroi de subventions dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,

A l'unanimité.

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à signer la convention d'attribution par le FIPD d'une subvention de 40 000 € (mille euros) pour l'action « Intervenant social au commissariat ».

Pour le Maire

L'adjoint délégué